



[RECA : Communiqué – 10 décembre 2015](#)

RECA : Création d'un Groupe de Travail sur la Compatibilité de l'Enseignement et le Régime d'Intermittent

Certains professionnels de l'animation ne peuvent aujourd'hui enseigner leur savoir-faire et transmettre leur expérience tout en exerçant leurs activités sans risquer de perdre la totalité de leurs droits cumulés sous le régime d'intermittence du spectacle.

Alerté par ces situations, le **RECA** a annoncé lors des dernières RAF (Rencontres Animation Formation, Angoulême, 19 & 20 novembre) la mise en place d'**un groupe de travail** chargé de recenser les cas survenus au sein de ses écoles ainsi que les problèmes qui en découlent et d'en informer les autorités compétentes avant que ne commencent les discussions prochaines sur la refonte du régime de l'intermittence.

Le RECA a déjà profité de l'événement pour sensibiliser à ce sujet les différents syndicats présents.

La **qualité** de l'enseignement dispensé par les écoles membres du RECA repose en grande partie sur l'intervention massive des professionnels du secteur. Ne plus pouvoir faire appel à ces forces compromettrait dangereusement l'excellence d'un enseignement **reconnue mondialement**.

Le groupe de travail est composé de :

- Catherine Constant Gisolet de l'ESRA (Paris),
- Bernard Gabillon de l'ESAAT (Roubaix),
- Franck Petitta de l'école Georges Méliès (Orly),
- Pierre Roca de l'IDEM (Soler)

Pour mémoire, le **RECA**, Réseau des Ecoles françaises de Cinéma d'Animation, regroupe aujourd'hui **25 écoles**, publiques, privées et consulaires, toutes engagées autour des mêmes exigences et valeurs.

Informations sur le site www.reca-animation.com

Contact : Christine Mazereau – Déléguée générale du RECA – e-mail : christine.mazereau@reca-animation.com – tel : 06 27 85 85 44